Vingt-neuvième Année. — N° 322 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 17 NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 16 NOVEMBRE 1884.

Une nouvelle mystification

Le dénouement est facile à prévoir. La Chambre ne fera rien pour l'agriculture. Les décisions prises par la commission chargée d'examiner le projet de M. Méline ne laissent aucun doute sur l'immense mystification électorale qui vient d'être organisée contre les populations des campagnes. La commission s'est prononcée contre l'augmentation des droits d'entrée sur les bestiaux étrangers, et elle a profité d'un expédient qui fait assez peu d'honneur à son imagination pour ajourner l'examen de la question des céréales. Sous prétexte que les renseignements lui faisaient défaut, elle a chargé MM Clémenceau, Graux et Frédéric Passy de faire une enquête sur la situation du département de l'Aisne.

La première de ces résolutions a tout au moins le mérite de la franchise, la commission ne veut pas que les agriculteurs français cruellement éprouvés par la concurrence étrangère cherchent dans l'élève du bétail une compensation à leur détresse. Elle s'est laissé intimider par les chiffres fantastiques que faisaient miroiter à ses yeux les économistes de profession,

A défaut d'un droit sur le bétail étranger, les cultivateurs peuvent-ils en revanche espérer un droit d'entrée sur les céréales ? Nous ne le croyons pas. Le sentiment de la commission n'est pas, en effet, douteux. Si elle n'a pas osé opposer une fin de non-recevoir péremptoire aux réclamations des producteurs de blé, c'est qu'elle était obligée de ménager des intérêts électoraux de premier ordre. Elle s'est flattée de tourner la difficulté en ayant recours à des expédients de *procédure dilatoire*, et elle a chargé trois de ses membres de faire une enquête dans le département de l'Aisne.

Jamais peut-être une commission n'était allée aussi loin dans la voie de l'arbitraire et de la haute fantaisie. Quelle peut être l'utilité du ministère de l'agriculture si les députés veulent tout voir par leurs yeux et ne tiennent aucun compte des documents de statistique fournis par les bureaux de M. Méline ? Si les chiffres officiels sont suspects à la commission, pourquoi n'accepte-t-elle pas les résultats de la grande enquête des Quarante-Quatre qui n'ont pas seulement à s'occuper de l'industrie et du commerce, mais doivent aussi étendre leurs investigations à l'agriculture ? D'autre part, pourquoi s'en tenir au seul département de l'Aisne, alors qu'il s'agit de faire une loi pour toute la France ? Ajoutons enfin que les garanties d'impartialité les plus élémentaires font défaut à l'étude que les trois *missi dominici* vont entreprendre à peu de distance de Paris. M. Clémenceau et M. Frédéric Passy sont l'un et l'autre notoirement hostiles à l'établissement d'un droit sur les céréales. Le premier ne peut, sous peine de compromettre sa situation dans le Parlement, abandonner les intérêts des populations ouvrières des grandes villes, le second ne peut pas davantage renoncer à ses convictions économiques. Peu importe l'opinion de M. Graux, il est sûr d'avance de se trouver en minorité.

Il n'est malheureusement que trop facile d'expliquer la conduite de la commission. A la séance d'avant-hier, elle avait entendu M. Méline, qui avait représenté les droits sur les céréales comme une mesure transitoire et une satisfaction temporaire à accorder aux préjugés des cultivateurs. Puis le ministre avait eu soin de déclarer que le projet ne serait pas examiné pendant cette session. Bref, il avait parlé comme un avocat désireux de perdre son procès, et la commission a pensé que le meilleur moyen de seconder les intentions du cabinet était de gagner du temps. Si les opportunistes conservent la majorité aux prochaines élections générales, l'agriculture devra pour de longues années renoncer à tout espoir de protection.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Nous lisons dans le *National* :

Il y a lieu de croire que nous n'entendrons plus parler des bons offices des cabinets étrangers pour faciliter un arrangement quelconque avec la Chine. L'Angleterre et les Etats-Unis se déclarent animés des meilleures intentions, mais il est facile de voir que lord Granville n'entend pas sortir de cette attitude *d'impartialité*, qui a si puissamment contribué à fortifier la position du parti de la guerre à Pékin.

On a parlé d'une médiation russe. Cette illusion sera sans doute la dernière. Il faut avoir complètement perdu le souvenir des derniers démêlés de la Russie avec la Chine, pour s'imaginer que l'empereur Alexandre consentirait a mettre son influence au service d'une puissance visant à humilier le gouvernement de Pékin.

Les intérêts de la Russie en Chine n'ont rien de commun avec ceux de l'Europe occidentale. Dans ses rapports avec la Chine, le cabinet de Saint-Pétersbourg a fait preuve d'une abnégation qui s'explique par des considérations analogues à celles dont la presse officieuse russe a tiré un argument en faveur d'une entente sérieuse avec l'Angleterre.

Toujours en lutte avec les tribus barbares de l'Asie centrale, la Russie tient à vivre en paix avec ses deux grands voisins civilisés, l'empire anglo-indien et la Chine. Cette politique exclut toute tentative de peser sur les décisions du cabinet de Pékin, au profit d'une puissance occidentale.

Notre situation à Formose

Le *Temps* expose ainsi qu'il suit notre situation à Formose :

Tamsui est tout simplement bloqué, et d'après les renseignements les plus récents, les Chinois ont barré l'entrée de la rivière, rendant ainsi l'accès du port aussi difficile aux navires de commerce qu'aux canonnières. Plusieurs bâtiments sont ensuite échelonnés sur toute la côte surveillant les ports de Tai-Wan-Fou et de Ta-Kau et les points où l'on pourrait tenter d'aborder.

Telle est notre position à Formose, et l'on peut prévoir qu'elle ne changera pas avant l'arrivée des renforts qui vont partir prochainement d'Algérie. Avec l'appoint de ses compagnies de débarquement et quelques troupes tirées provisoirement de la garnison de Saïgon, l'amiral Courbet aura les moyens de débarrasser le Nord de Formose des troupes régulières qui occupent Tamsui et la route de Tamsui à Ke-Lung.

De ce côté, les Chinois ne peuvent recevoir de renforts, nous ne sommes pas dans une situation que l'on puisse comparer à celle que nous avons au Tonkin, où, malgré les échecs sanglants qu'ils ont subis en ces derniers temps, les Célestes se sont reformés à quelques kilomètres de nos postes avancés.

La version chinoise du combat de Fou-Tcheou

Les *Missions catholiques* du 14 novembre publient le fac-similé d'une très curieuse image vendue en Chine le lendemain du combat de Fou-Tcheou (23 août). Cette pièce leur a été envoyée par M. Rousseille, ancien supérieur du séminaire des Missions étrangères. Voici la traduction de la légende qui se lit sur le côté gauche de l'image :

1 Légende : « Le 3 de la septième lune (23 août), à 2 heures après-midi, le escadres chinoise et française ouvrirent le feu ; le bruit du canon montait jusqu'au ciel ; après trois heures de combat, huit vaisseaux étaient coulés, trois français et cinq chinois. Le lendemain, à huit heures du matin, la lutte recommença et dura cinq heures. Cette fois les Chinois coulèrent un cuirassé monté par un amiral et trois autres navires ; après quoi, lançant leurs brûlots poussés par un vent favorable, ils incendièrent encore un vaisseau et tuèrent un grand nombre de marins. Il ne restait plus aux Français que le vaisseau-amiral mouillé en dehors de la passe, et trois autres près de la tour de l'Observatoire.

» La tour, le dock et l'arsenal ont été brûlés. Deux forts ont continué le combat jusqu'au 8 au matin ; à ce moment les vaisseaux français ont été coulés tous en même temps. Les Français ont perdu 3,000 hommes ; quelques Chinois aussi ont été tués. Que chacun montre partout le même courage et bientôt les diables de France auront peur de nous et nous pourrons célébrer ensemble notre victoire. »

Cette légende porte le numéro 1. L'image est parsemée d'autres numéros correspondant à des *notes topographiques* et aussi à des *explications locales* dont voici un spécimen :

18. Ici combat acharné entre les deux flottes.
19. Ici fut coulé le cuirassé portant un amiral français.
20. Ce fort ayant été bombardé, les Français voulurent débarquer, mais ils furent repoussés avec une perte de 4 à 500 hommes.
21. Ici les vaisseaux français en déroute voulurent s'enfuir ; ne pouvant passer le barrage, ils retournèrent au combat ; c'est alors qu'ils furent détruits par le feu.
22. Barrage construit en pierres.
23. Ces deux cuirassés ont engagé le combat avec les forts ; mais, ne pouvant résister, ils se sont enfuis après deux heures.
24. Camp chinois contenant 20,000 soldats.

On voit que M. Ferry a affaire à forte partie. Malgré son talent en l'espèce, il aura de la peine à égaler ses adversaires dans l'art de cacher la vérité.

LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 15 novembre. — Les décès constatés aujourd'hui à Paris, depuis minuit jusqu'à six heures du soir, s'élèvent à 45, dont 18 en ville et 27 dans les hôpitaux.

Paris, 16 novembre, 1 h. matin. — Total de la journée du 15, de minuit à minit : en ville, 78 cas 30 décès, sans compter les hôpitaux.

VISITE DE S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS A L'HÔPITAL COCHIN.

S. Em. le cardinal Guibert, qui déjà, au commencement de la semaine, et dès les débuts de l'épidémie, avait été visiter les cholériques chez les Petites-Sœurs des pauvres de l'avenue de Breteuil, a voulu aussi porter ses consolations aux malades des hôpitaux de Paris. Il a commencé hier par l'hôpital Cochin, où il savait que, depuis dimanche, un grand nombre de cholériques avaient été transportés.

Son Eminence a accompli cet acte de son ministère pastoral avec une telle, tête qui relève encore le mérite de son initiative. Mgr l'archevêque, en effet, n'a voulu prévenir personne de ses intentions, et, vêtu d'une modeste soutane noire, comme le dernier de ses prêtres, il s'est présenté à l'hôpital, accompagné d'une seule personne, le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui actuellement a charge d'âmes dans les hôpitaux de sa paroisse Sur le seuil de la maison, Son Eminence, par une délicatesse qui sera comprise de tous, a fait prévenir le directeur que l'archevêque de Paris se rendait dans les salles des cholériques.

Le vénérable prélat s'est approché de chaque lit, adressant ses encouragements paternels à tous ces infortunés et priant Dieu de leur rendre la santé. Les malades ont témoigné leur reconnaissance par la piété avec laquelle ils ont reçu la bénédiction de l'archevêque. Mgr Guibert a passé ainsi près de deux heures à l'hôpital Cochin, entretenant avec une extrême affabilité tous ceux qu'il a rencontrés sur son passage : le directeur, M. Marsalès, les internes, les Sœurs de Sainte-Marie et les gens de service, dont il a loué le dévouement.

Plusieurs conseillers municipaux qui se trouvaient là, MM. Michelin, vice-président du conseil ; Davoust, Rouzé, Curé, se sont fait présenter au cardinal et se sont empressés de lui promettre d'intervenir auprès du directeur de l'Assistance publique pour que les services religieux se fissent dans les chapelles des hôpitaux pendant la durée de l'épidémie. Du reste, Son Eminence a eu la consolation d'apprendre que, à une ou deux exceptions près, toutes la victimes du choléra avaient reçu les derniers sacrements des mains du vicaire-aumônier, demeuré en permanence à l'hôpital, et que toutes les familles catholiques qui avaient pu faire des obsèques à leurs membres décédés avaient été à l'église réclamer un enterrement religieux.

LES INDUSTRIES DE LUXE

Les industries de luxe, comme tout ce qui dérive du génie humain, ont eu leurs phases et leurs migrations. Depuis deux siècles, la France a le monopole de la fabrication des objets que les diverses branches d'industrie de luxe fournissent aux peuples civilisés. Mais il suffit des plus simples notions historiques pour savoir que les industries de luxe n'ont pas toujours été notre propriété exclusive. Pendant la plus grande partie du moyen-âge, les Orientaux en sont restés les dépositaires. Les Arabes et les Maures importèrent dans l'Espagne, quand ils firent la conquête de cette péninsule, le goût des objets décoratifs et leurs procédés de fabrication. Mais ce fut surtout l'Italie, placée pour ainsi dire aux avant-postes de l'Europe occidentale, qui put s'instruire au contact des populations industrieuses de l'Orient et faire ensuite notre éducation Du douzième au seizième siècle, l'Italie fut en Europe la patrie des industries de luxe. La France dut aux rapports qu'elle eut avec l'Italie sous Louis XII, sous François Ier, sous les Médicis, les connaissances qu'elle acquit à cette époque dans le domaine industriel.

Au quinzième siècle, les ouvriers italiens introduisirent à Lyon et à Tours l'art de travailler la soie, et bientôt nos tissus firent concurrence sur les marchés européens aux produits des fabriques de Gênes et de Venise. A partir du dix-septième siècle nous devîmmes plus forts que nos maîtres, et dès le règne de Louis XIV nous enlevâmes à l'Italie le sceptre de l'industrie pour la fabrication des objets de luxe. Depuis le siècle de Louis XIV, la France fut le principal centre de la fabrication des objets de luxe, faïence, porcelaine, émaux, soieries, dentelles, tapisseries, toiles peintes, bronze, sculpture sur bois, ébénisterie, peinture décorative, serrurerie d'art. C'est le secret de sa merveilleuse prospérité ; ce fut beaucoup moins par les produits de son sol que par les produits de ses industries de luxe qu'la France put s'enrichir constamment depuis deux siècles et arriver à amasser un capital considérable, en dépit des guerres, des révolutions, des catastrophes de toute nature qu'elle eut à subir.

Aujourd'hui, l'étranger se met à imiter les produits de nos industries de luxe et menace de nous déposséder, comme nous avons nous-même dépossédé l'Italie. La crise que nous subissons aujourd'hui est-elle le commencement de l'irrémédiable décadence ? L'Allemagne, qui *affiche la prétention de nous vaincre sur le* terrain économique, comme elle nous a vaincus sur le terrain militaire, va-t-elle nous enlever le monopole des industries de luxe, qui, dans les derniers siècles, ont fait notre fortune ? grave question, qui doit solliciter toute l'attention de nos gouvernants, s'ils sont assez intelligents pour comprendre la portée de la révolution qui se prépare. Quant aux industriels français qui s'imaginent que la concurrence étrangère pourra diminuer un peu de chiffre de leurs affaires, mais sans arriver à chasser complètement des grands marchés consommateurs leurs produits fabriqués, je livre à leurs méditations ce mot, malheureusement justifié par l'histoire, de M. de Boutarel : « Lorsque les industries fines se déplacent, leur transmigration est complète. Elles ne laissent rien à leur ancienne patrie que des souvenirs et des regrets. »

L'étude de l'histoire industrielle des sociétés civilisées démontre que l'Orient a été notre véritable instituteur dans la fabrication des étoffes pour vêtement et ameublement. Les châles de Kachemyr, les tissus indiens lamés d'or, les étoffes aussi brillantes que solides fabriquées dans la Syrie, les manteaux arabes faits d'un mélange de soie et de laine avec des fils d'or et d'argent, les tapis de Perse et de Turquie, tous ces ouvrages si recherchés, qui ont excité plus d'une fois l'étonnement et l'admiration dans nos Expositions universelles, sont de modernes produits de la vieille industrie asiatique. Nos voyageurs modernes ont reconnu, dans les étoffes du Moultan et du Bhaoualpour, les vêtements de lin dont parle Quinte-Curce et qui servaient à l'habillement des nobles indiens au temps d'Alexandre-le-Grand. Bien avant l'époque d'Alexandre l'industrie de la fabrication des étoffes de luxe était arrivée, dans les pays orientaux, au plus haut point de perfectionnement. M. Louis de Ronchaud, dans son savant ouvrage *La tapisserie dans l'antiquité*, qui vient d'être mis en vente à la *librairie de l'art*, parle avec raison du génie industriel de l'Orient qui a fait de lui, de temps immémorial, « cet habile tisserand, ce brodeur exquis et ce merveilleux coloriste dont les ouvrages, admirés des connaisseurs, l'emportent encore en beauté sur les produits les plus parfaits des fabriques européennes. »

L'Assyrie, Babylone et l'Inde, qui furent les berceaux de la civilisation, renfermèrent, dès la plus haute antiquité, des centres de fabrication pour les tapis et les étoffes brochées ou brodées. Les étoffes assyriennes furent célèbres par l'éclat de la beauté de leurs broderies. Elles reproduisaient des figures humaines ou symboliques, des processions d'animaux, des fleurs et d'autres emblèmes. « C'est de l'Orient, dit M. Louis de Ronchaud, qu'est venu tout le monde fantastique des êtres merveilleux : sphinx, griffons, figures ailées, animaux à tête humaine ; de l'Orient qu'ont passé en Grèce les zones de tigres, de boucs, de moufflons qu'on trouve sur les bas-reliefs assyriens et qu'on retrouve sur les vases grecs archaïques ; de l'Orient qu'ont été apportés aux Hellènes certains motifs d'ornementation comme la rosace, la palmette. Les ornements convenaient aux étoffes brodées, aussi bien qu'aux coupes de bronze, aux stèles ou aux briques peintes ; les châles et les tapis assyriens, transportés par le commerce, ont pu les fournir aux artistes grecs ; les tapissiers grecs ont pu s'en inspirer, comme les sculpteurs et les céramistes. » Les ouvriers des manufactures assyriennes avaient acquis une si grande perfection dans la fabrication et la teinture des étoffes de laine, des broderies de soie et de lin, que la beauté de leurs habits était encore en proverbe longtemps après la chute de l'empire d'Assyrie.

Les manufactures de Ninive, et surtout celles de Babylone, avaient une réputation méritée. Les anciens châles babyloniens furent fort estimés à Rome, où ils servaient de couvertures de lit chez les riches patriciens. Outre ses fabriques indigènes, Babylone avait des entrepôts sur le Tigre et l'Euphrate pour les marchandises qui lui étaient apportées par le commerce. Il y avait, dans ces marchandises, des produits de l'Inde, de l'Arabie, de la Perse et d'autres contrées avec lesquelles les Babyloniens étaient en relations commerciales. Il est même probable qu'une grande partie des tissus appelés *babyloniens* étaient des produits de l'industrie indienne achetés sur les marchés de Babylone. De même, au moyen-âge, on appelait *œuvres de Damas*, ou *œuvres sarrazinoises*, aussi bien les tapisseries et les étoffes brodées de fabrique orientales que les tissus fabriqués en Occident sur des dessins orientaux.

Ce furent les Phéniciens, nation éminemment maritime et commerçante, qui a joué dans le monde ancien un rôle analogue à celui de l'Angleterre au siècle actuel, ce furent les Phéniciens qui apportèrent dans la Grèce encore barbare les premiers produits de l'industrie orientale. Le commerce des Phéniciens avec les autres nations se faisait par terre et par mer, au moyen de caravanes, et sur des vaisseaux. Toutes les routes qui, des grands marchés de l'extrême-orient, de l'Inde, de la Bactriane, de la Chaldée, de l'Arabie, des régions du Caucase, se dirigeaient vers l'Occident, venaient aboutir à Sidon et à Tyr, qui furent le Londres et le Liverpool de l'antiquité. La Méditerranée fut longtemps une mer phénicienne. La marine grecque ne prit complètement la place de la marine phénicienne que lorsque Alexandre-le-Grand eut détruit la riche et orgueilleuse cité de Tyr, qu'il exécrait au moins autant que Napoléon Ier a exécré l'Angleterre. Le roi macédonien avait fait sa guerre d'Orient autant pour achever d'enlever aux Phéniciens la suprématie commerciale dans la Méditerranée que pour dépouiller les Perses de la suprématie politique en Asie.

Les Syriens et les Juifs recueillirent cependant une bonne part de l'héritage de Tyr, et ce fut eux qui se chargèrent, au moyen-âge, d'apporter et de répandre les richesses de l'Orient dans l'Europe encore barbare. Ils reprenaient ainsi le rôle des Phéniciens et le gardèrent jusqu'à l'époque où les peuples européens, réveillés d'un long sommeil et inspirés par le génie de la civilisation, établirent entre eux et le Levant les relations du commerce moderne. Ainsi les grands courants commerciaux ont dix fois changé de direction depuis que la civilisation *est née, de même que les grands centres industriels* se sont dix fois déplacés. Il est difficile d'espérer que la France échappera à la loi commune. Cependant il faut remarquer que Babylone, l'Assyrie, l'Egypte dans l'antiquité, plus tard la Grèce, ensuite l'Italie ont eu une prospérité industrielle qui a duré pour chacun de ces pays, plusieurs siècles. La France ne s'est emparée qu'au commencement du siècle dernier du monopole de la fabrication des produits de luxe. Croire qu'elle va se voir déposséder avant la fin de ce siècle, c'est, comme le dit M. de Boutarel, devancer de deux cents ans au moins la périodicité des révolutions historiques.

La concurrence étrangère menace directement nos industries de luxe. Nous sommes en présence d'un danger terrible ; mais ce danger, nous pouvons encore le conjurer si nous savons nous défendre. Seulement, au lieu de détourner la tête pour ne pas voir l'ennemi, il faut le regarder en face. Tout indique que pour notre industrie nationale l'heure est venue de la lutte sans merci, de la lutte pour la vie. C'est dire que la France doit se rendre compte du péril et se préparer à prendre des résolutions viriles si elle veut garder la place qui lui appartient dans *le monde*.

NOUVELLES DU JOUR

La démission de M. Cazot

Paris, 15 novembre. — Nous avons annoncé hier la démission de M. Cazot de ses fonctions de président de la cour de cassation. Voici le texte de la lettre que ce magistrat adresse au garde des sceaux :

« M. le garde des sceaux,

» J'ai le malheur de voir figurer mon nom dans la faillite de la Société d'Alais au Rhône et à la Méditerranée et dans l'action de nullité intentée par le syndic contre les fondateurs et les administrateurs statutaires.

» Je n'ai jamais eu, soit directement, soit indirectement, dans cette société, d'autre intérêt que celui du département où je suis né. Je n'ai jamais possédé d'autres titres que cinquante actions qui sont encore dans la caisse sociale, ainsi que les jetons de présence dont j'ai refusé de toucher le montant.

» J'en suis sorti après y avoir passé peu de temps, la conscience et les mains nettes. En attendant l'issue du procès, j'estime que la situation qui m'est faite est incompatible avec les fonctions judiciaires dont je suis investi, et j'accomplis le douloureux devoir de les résigner entre vos mains, en vous priant de vouloir bien accepter ma démission.

» CAZOT ».

Le groupe agricole

Paris, 15 novembre. — Le groupe agricole s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Jametel, afin d'examiner ce qu'il convenait de faire en présence de la résolution prise par la commission du tarif général des douanes, et de la décision de procéder à une nouvelle enquête dans l'Aisne.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Charles Ferry, Graux, Mir, Bernot, Demarçay, il a été décidé qu'une délégation composée de MM. Jametel, Hugot et Lecomte se rendrait auprès du président de la Chambre, pour s'informer des moyens propres à amener une prompte solution. Il est probable qu'un projet de résolution sera soumis à la Chambre. La commission sera invitée à déposer le plus tôt possible un rapport sur le fonds.

La commission du Tonkin

Paris, 15 novembre. — La commission du Tonkin a tenu une séance plus qu'orageuse. M. Leroy a menacé à plusieurs reprises de donner sa démission. Par 5 voix contre une et 7 abstentions, la motion tendant à déclarer que l'occupation de Lang-Son, Lao-Kai et Kao-Bang est indispensable pour traiter avec la Chine, est repoussée, le rapport ne sera déposé que lorsque les procès-verbaux dont M. Ferry autorise la publication seront imprimés. La discussion devant la Chambre ne commencera pas avant le 24 novembre.

Le scrutin de liste

Paris, 15 novembre. — M. Ferry a entendu la commission du scrutin de liste. Il a déclaré que le gouvernement était favorable en principe à la proposition, sauf certaines questions de détail qui seront discutées plus tard. On croit que la discussion viendra vers la fin de février.

La conférence de Berlin

Berlin 15 novembre. — La conférence s'est ouverte à 2 heures après-midi. M. de Bismarck a souhaité la bienvenue et a été élu président, sur la proposition du délégué italien. — Le secrétariat a été formé du conseiller français d'ambassade, M. Raindre, du comte Guillaume de Bismarck et du vice-consul Schmidt. Il est probable que la prochaine séance aura lieu mardi.

Les protégés de M. Grévy

La cour de Lyon, toutes chambres réunies, a entendu hier la lecture des lettres de grâce que M. le président de la République a bien voulu accorder au sieur Jacquin. Jacquin a dit en s'en allant : « Je remercie M. Grévy. » Il y avait de quoi, en effet. Jacquin, condamné à mort, avait assassiné son père, sa mère et son frère.

Le choléra à Berlin

Paris, 15 novembre. — On affirme dans les couloirs, que, d'après des renseignements puisés à bonne source, il y a eu, avant hier, à Berlin, 152 décès cholériques. La police berlinoise avait pris des mesures pour empêcher la divulgation officielle des décès survenus ; mais il ne lui est plus possible de cacher la vérité.

Le choléra à Londres

Londres, 15 novembre. — On annonce qu'il y a eu, hier, 187 cas de choléra à Londres.

Les attentats de Monceau-les-Mines

Monceau-les-Mines, 15 novembre. — Cinq nouvelles arrestations viennent d'être opérées, ce qui porte à 18 le nombre des individus arrêtés. L'état des gendarmes Papin et Choffié s'est légèrement amélioré Le maréchal des logis va de mieux en mieux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 15 novembre 1884

Présidence de M. BRISSON

Question de M. Andrieux

M. Andrieux a la parole pour adresser une question à M. le ministre de l'intérieur.

On sait que M. Demangeat, ancien préfet, ancien inspecteur des établissements pénitentiaires a écrit aux journaux une lettre dans laquelle il accuse M. André, dit de Trémontels, d'avoir émis, en qualité de préfet, des mandats fictifs pour se procurer de l'argent.

M. Demangeat déclare avoir été révoqué pour avoir signalé ces faits et refusé de les couvrir, et il produit cette déclaration sous la garantie de son *honorabilité qui n'est pas contestée. Ce serait en* connaissance de ces faits criminels que le ministre de l'intérieur aurait maintenu en fonctions M. André de Trémontels, et l'aurait même promu à la première classe de son grade.

Le silence du gouvernement est-il un aveu ou bien y a-t-il quelque chose de vrai dans ces allégations qui ont vivement ému l'opinion publique.

M. Waldeck-Rousseau répond que la question de M. Andrieux en contient deux bien distinctes. Ce qui a donné à penser qu'il s'était produit dans l'administration de M. André de Trémontels des faits répréhensibles, c'est que M. Demangeat, remplaçant M. André de Trémontels à la préfecture de l'Aveyron, signala certains faits à la charge de son prédécesseur. De l'enquête à laquelle s'est livré M. Fallières, alors ministre de l'intérieur, il résulte que rien n'était établi qui pût incriminer la probité de M. André de Trémontels.

Depuis, lors on a argué d'autres fait, mais, à ce moment, il n'était plus en activité ; comme il est encore dans l'administration en position de disponibilité, il a été invité à produire la lumière sur les accusations dont il était l'objet. Il avait d'abord demandé la constitution d'un jury d'honneur ; mais, sur le refus qui lui a été opposé, il a reçu l'ordre de poursuivre devant les tribunaux.

Le ministre espère que M. André de Trémontels se justifiera pleinement, mais il ne peut en dire davantage puisque la justice va être saisie. Ce qui demeure établi, c'est que l'administration n'a pas, en connaissance de cause, maintenu dans ses fonctions un préfet contre lequel il y aurait eu de graves imputations. Le ministre actuel n'a reçu de M. Demangeat aucune communication concernant M. André de Trémontels. Il l'a retiré de la préfecture de l'Aveyron, parce qu'il n'a pas jugé que ce fonctionnaire fût suffisamment en communion d'idées avec le gouvernement. Mais l'affaire de M. André de Trémontels a été absolument étrangère à cette décision.

M. Andrieux prend acte des déclarations de M. le ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au port de la Pointe des Galets (île de la Réunion).

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté.

Le projet de loi de 1885

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget de 1885. La discussion générale est ouverte.

M. Amagat reproche à M. Tirard d'avoir présenté le budget en équilibre fictif.

M. Loubet dit qu'en bon médecin, M. Amagat aurait dû indiquer le remède à une situation qu'il représente sous des couleurs si noires.

L'orateur, fatigué, demande le renvoi de la discussion à lundi. (Adopté.)

La séance est levée à 5 h. 15.

Lundi, séance publique à 2 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

M. le Président de la Chambre de commerce nous prie de publier le document suivant :

Ministère de la Marine et des Colonies. — Service des Colonies, 2e sous-direction, 4e bureau. — Exposition permanente des Colonies.

Paris, le 8 novembre 1884.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus les catalogues sommaires :

1° Des articles d'importation aux colonies ;

2° Des produits des colonies qui composent les collections de l'Exposition permanente des colonies.

Ainsi que l'indique la note qui précède ces catalogues, l'Exposition permanente, qui a son siège au Palais de l'Industrie, à Paris, est ouverte au public tous les jours, sauf les lundis et vendredis, de midi à cinq heures. Elle a un laboratoire d'analyse et son personnel se tient à la disposition des visiteurs pour leur fournir, au sujet des production des colonies, les renseignements divers dont ils peuvent avoir besoin. Dans tous les cas où la chose sera possible, des spécimens des produits d'importation seront remis gratuitement aux industriels et aux négociants qui en feront la demande. Le département se charge, d'ailleurs, de faire venir des colonies, aux frais des intéressés, les échantillons qui leur seraient utiles.

Je vous serai très obligé de donner à la présente *communication* toute la publicité possible. Telle qu'elle a été réorganisée, avec l'adjonction des collections d'objets de consommation coloniale, l'Exposition permanente des colonies est susceptible de rendre de sérieux services à notre industrie et à notre commerce. Il importe donc qu'elle soit connue des intéressés. Vous pouvez être assuré que je ne négligerai rien pour développer encore ce précieux mode d'informations, et je recevrai avec plaisir les indications spéciales qu'il vous sera possible de me fournir à ce sujet.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire.

Recevez, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

FÉLIX FAURE.

Les catalogues dont il est parlé ci-dessus, sont déposés au secrétariat de notre Chambre de commerce (Bibliothèque publique).

BULLETIN DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE. — Le *Jacquard*, d'Elbeuf, publie le bulletin suivant :

« Le calme règne toujours sur notre place. et il n'est pas de mois qui n'amène la disparition de quelque nouvelle maison. La fabrication des draps unis conserve cependant une assez bonne activité.

» Pendant le mois d'octobre, il a été expédié de notre ville 345,793 kil. de draperies ; les expéditions faites pendant le même mois de 1883 s'étaient chiffrées par 357,803 kil.

» Le mois d'octobre a été peu favorable à la fabrique de Mazamet. Il n'a été expédié de cette ville que 110,203 kilogrammes de draperies, contre 158,676 pendant la période correspondante de l'an dernier. Par contre, le commerce des laines lavées s'est accentué : les expéditions se sont élevées, en octobre 1884, à 341,502 kil. ; elles n'avaient atteint que 248,545 kil en 1883. Enfin, la place a reçu 1,483,511 kil de peaux en laine cette année, contre 1,184,653 kil. en octobre de l'an dernier.

» *Roubaix est généralement bien occupé*. Reims l'est peut-être un peu moins, mais on compte sur une prochaine reprise.

» A Fourmies, il ne se traite, aussi bien en peignés qu'en filés, que des affaires de réassortiment.

» Ci après le tableau des opérations de conditionnement faites dans les cinq grands centres lainiers du Nord de la France pendant le mois d'octobre dernier, comparé avec celui de la période correspondante de l'année 1883.

	Laine peignée		Laine filée	
OCTOBRE	1883	1884	1883	1884
Reims	724.122	739.429	47.726	46.063
Roubaix	1.884.773	1.869.925	224.490	290.454
Tourcoing	1.172.210	1.144.481	158.731	212.663
Amiens	113.867	157.557	34.158	41.398
Fourmies	287.060	210.511	302.944	378.042
Totaux	4.182.132	4.360.123	767.749	968.620

» Le tableau du commerce extérieur de la France pendant les neuf premiers mois de 1884, comparé à celui des périodes correspondantes des années précédentes, en ce qui concerne la laine et ses produits, présente les fluctuations suivantes ; les valeurs sont exprimées en milliers de francs :

	1884	1883	1882
IMPORTATIONS			
Laines	295.215	268.525	252.099
Filés de laine	13.390	14.170	12.368
Tissus de laine	70.513	71.886	66.538
EXPORTATIONS			
Laines	70.090	66.756	67.322
Filés de laine	21.506	23.865	28.130
Tissus de laine	247.709	285.523	312.950

» En Angleterre, les manufactures du Yorkshire sont abondamment pourvues d'ordres ; les fabriques de hautes nouveautés de l'Ouest travaillent activement pour la saison prochaine. En Ecosse, l'industrie de la laine éprouve un certain malaise, mais qui, selon toute probabilité, ne sera que de courte durée.

» En Allemagne les producteurs de lainages à bas prix font de grandes affaires. Les genres fins et les articles de laine peignée sont moins demandés.

» En Russie, les manufacturiers, par continuation, travaillent fort activement. En Pologne et dans plusieurs ateliers de Moscou, on ne peut suffire aux demandes de la consommation. »

LETTRE D'UN INSTITUTEUR

Vous paraissez croire, monsieur, que nous devons être très satisfaits des nouvelles lois sur l'instruction primaire, et que nous avons lieu d'y prendre un peu d'orgueil.

Détrompez-vous.

On nous a beaucoup parlé de la situation que nous occuperions dans le village, auprès du maire, au-dessus du curé.

Pure illusion, monsieur ; notre tâche est devenue plus rude, notre position plus difficile et plus précaire, nos charges plus lourdes et nos ressources plus restreintes.

On a un peu augmenté nos traitements, mais pas au point de compenser la perte de notre part dans les rétributions scolaires.

On nous a ôté plus du double de ce qu'on nous a donné en rendant l'instruction gratuite.

Gratuite, elle l'était pour tous ceux qui n'avaient pas le moyen de la payer.

Et notez qu'en la faisant obligatoire, on n'a pas ajouté un seul élève à nos classes.

Tous les enfants du village y venaient ; ils y viennent encore, mais je défie bien le maire, les inspecteurs, recteurs et préfets de les forcer à y venir quand les parents ont besoin de leurs enfants dans les champs.

L'administration est obligé de fermer les yeux. Que vaut une loi qu'on ne peut pas faire exécuter ?

Nos ressources naturelles, celles que nous tirions en propre de notre métier, ont donc diminué au lieu d'augmenter, comme on nous l'avait promis.